



Sous la présidence de M. Jean-Marc BOUDOU, Vice-Président en charge de l'agriculture et de l'environnement, la commission agriculture, forêt et alimentation s'est déroulée en salle des conférences le vendredi 18 juin 2021. Tous les membres titulaires de cette commission étaient conviés à cette réunion.

Conformément à la convocation adressée le 3 juin, l'ordre du jour concernait :

- Élaboration du projet de territoire 2021-2026 : avis sur les fiches projet :
 - o De maîtrise d'ouvrage intercommunale ;
 - o De maîtrise d'ouvrage communale
- Questions diverses.

Les membres présents sont mentionnés dans la feuille de présence ci-annexée (Cf. Annexe 1).

Les services de Saint-Flour Communauté étaient représentés par :

- Emmanuelle FOULLADIEU, Directrice Générale des Services ;
- Céline RIEUTORT, chef du service environnement ;
- Clémentine VANLAER, chargée de mission stratégie alimentaire.

Virginie DOUET est désignée secrétaire de séance.



Introduction. Projet de territoire et contractualisation au titre du CRTE (Contrat de relance et de transition écologique)

Sont rappelés les objectifs et le contexte d'élaboration du projet de territoire de Saint-Flour Communauté pour la période 2021-2026, tels que détaillés dans le document de présentation ci-annexé, avec notamment des informations au sujet de :

- Les conditions d'élaboration du projet de territoire construit sur les orientations stratégiques du PADD 2021-2035 (Projet d'Aménagement de Développement Durables) ;
- Les étapes de construction du projet de territoire, qui sera soumis à délibération du conseil communautaire le 30 juin 2021, alors qu'aura lieu lors de cette séance le débat du PADD ;
- La rédaction des fiches projets de maîtrise d'ouvrage communautaire et des fiches projets de maîtrise d'ouvrage communale qui contribuent à la stratégie communautaire. Ces fiches peuvent être amenées à faire l'objet de contractualisations, notamment au titre du CRTE (Contrat de Ruralité de Relance et de Transition Energétique) avec l'Etat auquel un projet a été transmis le 14 juin.

Le CRTE, signé pour six ans, avec des annexes opérationnelles annuelles est de même durée que le projet de territoire. Il illustre la généralisation d'un nouveau mode de contractualisation entre l'Etat et les collectivités territoriales. Il intègre les dispositifs d'accompagnement de l'Etat à destination des collectivités territoriales sur le périmètre de l'intercommunalité pour notre territoire.

- Les réunions des commissions thématiques intercommunales pour avis sur les fiches projets de maîtrise d'ouvrage intercommunale et de maîtrise d'ouvrage communale ;
- La mise en œuvre opérationnelle du projet de territoire, en lien avec le futur PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunale) et la préfiguration d'un pôle « services aux communes » au sein de Saint-Flour Communauté, en appui des communes pour la mise en œuvre des projets qui contribueront à la stratégie territoriale communautaire.



Ordre du jour

Point 1. Élaboration du projet de territoire : avis de la commission sur les fiches projets

Un point de vigilance est soulevé concernant le calendrier très contraint imposé par les services de l'État pour la signature du Contrat de Ruralité, de Relance et de Transition Écologique (CRTE). En effet, certaines communes n'ont pas eu le temps de mettre en place de vrais temps d'échanges et de concertation sur les projets à proposer au CRTE avec leur conseil municipal et le regrettent.

Sophie BENEZIT indique que les délais imposés par le CRTE ont conditionné le rétroplanning du projet de territoire. Cependant, le projet de territoire pourra toujours être amendé en cours de route.

Céline RIEUTORT et **Clémentine VANLAER** présentent les fiches projet qui relèvent plus particulièrement des axes 2 et 4 du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) et réparties comme suit :

Axe 2 : une politique attractive en matière d'accueil d'activités économiques de maintien des activités commerciales et de valorisations des filières traditionnelles et innovantes

- **Objectif 2.2 : Maintenir une offre commerciale et artisanale équilibrée entre zones périphériques et centralités communales**
 - Fiche projet communautaire : accompagnement aux démarches commerciales de valorisation des productions agricoles locales
 - Fiche projet communale : aménagement d'un marché couvert - Pierrefort
- **Objectif 2.3 : développer une économie locale créatrice de valeur ajoutée, en misant sur les filières traditionnelles et l'économie circulaire**
 - Fiche projet communautaire : poursuite du projet alimentaire territorial
 - Fiche projet communautaire : mise en œuvre d'un outil logistique de cotransport et d'une plateforme physique de conditionnement, de vente et de promotion des produits du terroir
 - Fiche projet communautaire : élaboration d'un outil de gestion durable et multifonctionnelle de la forêt

Axe 4 : une agriculture durable avec des exploitations qualitatives et à taille humaine

- **Objectif 4.1 : Promouvoir une agriculture durable avec des exploitations qualitatives et à taille humaine**
 - Fiche projet communautaire : conventionnement avec l'EPLFPA des Hautes terres
 - Fiche projet communautaire : structuration d'une filière veau fermier
 - Fiche projet communautaire : poursuite du projet TERRALIM
 - Fiche projet communale : équipement de ruches et essaims – Saint-Georges
- **Objectif 4.2 : Protéger le foncier agricole et favoriser le renouvellement des exploitations**
 - Fiche projet communautaire : mise en œuvre d'espaces-tests agricoles
 - Fiche communale : aménagement d'une piste forestière - Soulages
- **Objectif 4.3 : Promouvoir un bâti fonctionnel, évolutif et bien inséré dans son environnement**
 - Fiche projet communautaire : évaluation de la charte des bâtiments agricoles

SYNTHESE :

Les membres de la commission émettent un avis favorable à l'ensemble des fiches projet présentées en séance.

Point 2. Questions diverses

Les services ayant été mobilisés pour la rédaction des fiches projet de territoire et du Contrat de Ruralité, de Relance et de Transition Écologique, le comité consultatif dédié à la forêt n'a pas encore été constitué. Le conseil communautaire va délibérer le 30 juin 2021 pour la création d'un poste de chargé de mission en charge des thématiques agricoles, agroalimentaires et forestières.

En l'absence d'autres questions diverses, la séance est levée.

À Saint-Flour, le 30 juin 2021,

Le Vice-Président délégué,

Jean-Marc BOUDOU



La secrétaire de séance

Virginie DOUET